Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251126-DM_2025_28-DE

DÉCISION DU MAIRE N°2025/28
Acquisition de labyrinthe, table, chaise, lampe, oreiller, taies et drap ALSH SJC

Le Maire de la commune de Rives-du-Couesnon,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle de RIVES-DU-COUESNON au 1er janvier 2019 et l'arrêté rectificatif du 15 novembre 2018,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020.5.47 en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'acquérir du petit matériel et plus précisément deux labyrinthes, une table, une chaise, une lampe, sept oreillers, deux taies et six draps pour ALSH SJC,

Considérant la nécessité d'acquérir un meuble et un puzzle pour ALSH SJC,

Vu les devis reçus en mairie,

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis l'entreprise WESCO, domiciliée route de Cholet, 79140 CERIZAY Cedex, pour un montant total quatre cent dix euros et quarante centimes hors taxe (**410,40 € HT**) soit quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-onze centimes toutes taxes comprises (**498,91 € TTC**).

Article 2 : de retenir le devis l'entreprise WESCO, domiciliée route de Cholet, 79140 CERIZAY Cedex, pour un montant total trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes hors taxe (**397,30 € HT**) soit quatre cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-six centimes toutes taxes comprises (**493,86 € TTC**).

Article 3 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses seront inscrits au budget de la commune 2025 à l'opération 10002 « Matériel ».

Fait à Rives-du-Couesnon,
Le 19/11/2025
Le Maire,

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine